



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble
Convocation du 20 juin 2023

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 26 juin 2023.

Délibération n°2023-39

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mounir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Nawel BEGHIDJA, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU, Salim LATRECHE.

Procurations :

Norbert COLLIAT donne procuration à David MARTORANA, Sophie BEKKAL donne procuration à Nawel BEGHIDJA, Alexandra COUTURIER donne procuration à Cécile BENECH, Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ, Vincent GOSSE donne procuration à Yanice ZIDOUN, Murielle MARSEILLE donne procuration à Angèle ABBATTISTA, Mariane OBEID donne procuration à Pierre HEINRICH, Christian GROS donne procuration à Florian BERNHEIM

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Cécile BENECH a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : **ADMINISTRATION - Affectation du résultat 2022**

Le Rapporteur propose au Conseil Municipal :

- Après avoir délibéré et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2022 de la ville, dressé par M. Sylvain LAVAL, Maire
- Après avoir constaté le résultat de l'exercice 2022

Vu l'avis de la commission des finances en date du 19 juin 2023

Le rapporteur propose au Conseil municipal

- d'AFFECTER au budget 2023, les résultats 2022 ci-après :

1 – Détermination du résultat à affecter

Section fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisé	- 5 192 355,74 €	7 131 927,68 €
Excédent de fonctionnement		1 939 571,94 €
Résultat fonctionnement antérieur reporté		+ 3 596 732,29 €
Résultat à affecter (A)		5 536 304,23 €

2 – Détermination du besoin de financement de la section d'investissement**Section investissement**

	Dépenses	Recettes
Réalisé	- 2 937 455,37 €	1 831 645,31 €
Déficit d'investissement	- 1 105 810,06 €	€
Résultat d'investissement antérieur reporté		€ 723 497,87
Résultat d'investissement cumulé déficit (B)	- 382 312,19 €	€
Restes à réaliser au 31/12/2022 (C)	- 1 453 338,58 €	85 000,00 €
Déficit d'investissement (B) + (C)	- 1 750 650,77 €	

CONSTATE les résultats 2022 au 31/12/2022, à savoir :

- 1) un excédent de fonctionnement de : + 5 536 304,23 €
- 2) un déficit d'investissement de : - 1 750 650,77 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE l'affectation des résultats pour le budget primitif 2022 et l'inscription
 - au 002 (R) 3 785 653,46 €
 - au 001 (D) - 382 312,19 €
 - au 1068 1 750 650,77 €

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 27 juin 2023

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,
Sylvain LAVAL


